



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 2 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des emplois avec l'OPCA Transports

La grande conférence sociale de 2012 a fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'une de ses priorités. En effet on constate encore trop d'inégalités : un écart moyen de rémunération brute mensuelle de 27 %, un pourcentage important de femmes à temps partiel, une forte concentration des femmes dans un petit nombre de secteurs professionnels. En Alsace, 68 % des femmes se répartissent dans 3 secteurs professionnels : l'éducation, le sanitaire et social et l'administration.

La mixité professionnelle et l'égal accès à tous les secteurs professionnels tant pour les femmes que pour les hommes, est l'un des leviers essentiels pour progresser vers une égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes, l'un des objectifs majeurs de Madame Najat VALLAUD BELKACEM, Ministre des Droits des femmes.

Pour y parvenir, l'Etat a mis en place un dispositif spécifique : le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce dispositif, géré en région par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, permet d'attribuer des crédits aux entreprises s'engageant à mettre en place des mesures concrètes pour embaucher ou recruter des femmes sur des postes où elles sont peu présentes. Ces crédits peuvent servir à former (jusqu'à 50% sur les coûts de formation et 30% sur la rémunération des salariées pendant la formation) ou à adapter les locaux. A noter, ces réaménagements sont en général bénéfiques à l'ensemble du personnel, car il en résulte souvent des améliorations de conditions de travail.

Le secteur des transports et de la logistique n'emploie actuellement que 26,4% de femmes (Insee 2011). L'OPCA-Transports de la région Alsace Lorraine souhaite faire progresser ce pourcentage et favoriser ainsi une véritable mixité des emplois.

Dans cette perspective, l'OPCA Transports Alsace Lorraine se propose de mobiliser ses sept fédérations regroupant les secteurs du transport routier de marchandises et de logistique, du transport sanitaire, du transport collectif voyageurs et du transport urbain (liste des fédérations ci-après). L'objectif est double :

1 - sensibiliser et promouvoir l'égalité et la mixité auprès des chefs d'entreprise et des directeurs de ressources humaines dans les métiers du transport et de la logistique,

2 – garantir l'égalité professionnelle dans toutes les étapes de la vie professionnelle : orientation, insertion, recrutement et formation.

L'OPCA-Transports s'engage à financer les coûts pédagogiques, les aides et les accompagnements nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Cette convention entre l'Etat et l'OPCA Transports va permettre d'inscrire l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des métiers, dans la réalité économique régionale.



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

La signature a lieu le lundi 2 décembre 2013 à l'Hôtel préfectoral à Strasbourg, en présence notamment de Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace, de Madame Laure KERMEN LECUIR, Conseillère chargée des relations avec les collectivités locales et l'animation territoriale auprès du cabinet de la Ministre des Droits des Femmes, de Madame Raphaëlle FRANKLIN, Directrice Générale, OPCA Transports Paris, de Madame Martine CALDEROLI LOTZ, Vice présidente du Conseil régional d'Alsace et Madame Mine GUNBAY, conseillère municipale et communautaire.

Les signataires

L'ETAT

Représenté par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la Région Alsace

L'OPCA-TRANSPORTS,

Représenté par Monsieur Patrice HUART, Président

La FNTR, Fédération Nationale des Transports Routiers,

Représentée par Monsieur Michel CHALOT, Président (Alsace)

La FNTV, Fédération Nationale des Transports de Voyageurs,

Représentée par Monsieur Paul ROYER et Monsieur Daniel KUNEGEL, Co-Présidents (Alsace)

L'UTP, Union des Transports Publics et ferroviaires,

Représentée par Monsieur Bruno GAZEAU, Délégué Général

La CNSA, Chambre Nationale des Services d'Ambulances,

Représentée par Monsieur Denis SIEBENSCHUH,

La FNTS, Fédération Nationale des Transporteurs Sanitaires,

Représentée par Monsieur Pierre GURLY, Président, (Alsace)

La FNAP, Fédération Nationale des Ambulanciers Privés,

Représentée par Monsieur Franck MADER, Président, (Alsace)

L'Union TLF, Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France,

Représentée par Monsieur Eugène SCHNEBELEN, Président, (Alsace)